

- Eviter les attentes en dehors des horaires d'ouverture, bien spécifier ces horaires et organiser le transport en coopération avec son prestataire dans le cadre des créneaux d'exploitation.
- Déchargement rapide : nombre de personnels adapté au type de marchandises.

Document de transport et assurance

Documentation

- Limiter les liasses au nombre strictement nécessaire et le nombre de copies.
- Neutraliser la nomenclature (banaliser les marquages, les références, codes, ... tout signe de reconnaissance de la marchandise).
- Apposer le n° des plombs.

Assurance

- L'assurance dommage pour les marchandises transportées au-delà des montants réglementaires d'indemnisation (bien que facultative) est recommandée.
- L'expéditeur peut s'assurer lui-même.
- Remplir, particulièrement pour des marchandises de haute valeur, des déclarations de valeur qui constitue une prestation annexe au contrat de transport.

Cahier des charges

- Etablir, à l'attention du transporteur ou de l'intermédiaire, un cahier des charges le plus précis possible, comprenant des mentions relatives aux horaires, délais, qualité, prévention des vols et précisant les conditions de remise et de prise en charge de marchandises intégrant des préconisations de sécurité particulière.
- Identification de la qualité du prestataire de transport selon des critères d'honorabilité et de renommée.

En cas de vol : le signaler rapidement

- Donner au conducteur ou du moins au prestataire de transport un numéro unique en cas de vol.

Ce document a été réalisé en partenariat avec l'AFTRI, l'AUTF, la FNTR, TLF et l'UNOSTRA.

direction
des Transports
terrestres

direction
des Transports
terrestres



pour tous
renseignements :

sous-direction
des Transports
routiers

bureau Organisation
et Animation
des Contrôles/TR3

Véronique Guégan
téléphone :
33 (0)1 40 81 19 74
télécopie :
33 (0)1 40 81 10 66
mél : tr.dtt@
equipement.gouv.fr

novembre 2002 la sûreté dans le transport routier de marchandises

recommandations
à l'intention des chargeurs,
des donneurs d'ordres

Conception graphique METLTM/DAFAG/LOG3 - photo G. Crossay



Sélection du personnel affecté à la gestion du trafic et adaptation des sites

De manière générale

- Sélectionner le personnel préposé aux expéditions. Vérifier dans la mesure du possible la fiabilité des personnels gérant ces expéditions.
- Limiter l'accès de ces zones de chargements, compartimenter les zones d'envoi dans la mesure du possible.
- Réaliser un audit détaillé des procédures internes de l'entreprise ou du site notamment en matière de prévention des vols.

Mise au point des modalités adaptées à la prévention des vols

Confidentialité optimale de toutes les informations sortantes par :

- La protection des données informatiques relatives aux expéditions.
- La limitation des informations explicites quant à la nature de la marchandise et de son acheminement.

Moyens de transport utilisés - vérification :

- Des caractéristiques des véhicules (adaptation à la marchandise à transporter, système anti-vol...).
- De la qualité des véhicules utilisés, notamment dans les zones portuaires - système de verrouillage sur châssis. Tout conteneur doit être présenté verrouillé sur des châssis porte-conteneurs en excellent état. Interdiction des conteneurs sur camions plateaux.
- Il est préférable de refuser les véhicules non conformes aux prescriptions convenues.

Précision à l'avance des lieux de chargement pour éviter toutes attentes

- Horaires d'ouverture des lieux de chargement.
- Horaires / cadence de chargement.

La procédure d'organisation du transport

La sous-traitance, sa maîtrise

- Limiter la sous-traitance non convenue et le nombre d'intervenants.
- Suivre l'acheminement en évitant les ruptures de charge.
- Utiliser des transporteurs dont l'honorabilité est reconnue.
- Exiger des rapports d'arrivage.
- Veiller à ce que les différents prestataires respectent le cahier des charges, etc...

Le chargement

- S'assurer de la présence effective d'un préposé de l'expéditeur ou remettant de la marchandise.
- Essayer de faire des lots complets, massifier les envois.

La sécurisation de la marchandise (plombage - emballage - système de désactivation des produits)

L'emballage

- Conditionnement solide et adapté à la marchandise.

Marquage des colis

- Le plus banalisé et neutre possible et ce pour l'ensemble des produits (à forte ou faible valeur). Utilisation de films opaques pour l'ensemble des produits.
- Modification régulière, environ tous les 15 jours, de l'aspect extérieur (couleurs, codes).

Le plombage

- Posé par l'expéditeur au départ et en présence du conducteur - en aucun cas par le chauffeur lui-même.
- Faire figurer le n° du plomb sur les documents de transport et faire signer contradictoirement par l'expéditeur et le conducteur. (lettre de voiture).
- Contrôle de l'état des plombs, de l'unité de charge et de l'intégrité de l'emballage à chaque rupture de charge.
- L'entreprise doit renouveler - tous les trois mois par exemple - la forme, la couleur..., des scellés qu'elle utilise (pour éviter les risques de contrefaçon).

Définition des procédures particulières (pour des marchandises à haute valeur : communication entre le véhicule et l'entreprise)

- Désactivation des matériels électroniques ou séparation des envois dans la mesure du possible.

Le déplacement

- Limiter ou prévoir ses conditions : Contrôle / détermination des itinéraires, des arrêts et des stationnements.
- Limiter les durées de stationnement en accord avec le transporteur en restant dans le cadre de la réglementation.
- Prévoir également les risques particuliers qui seront traités de façon spécifique. Pour les marchandises de haute valeur, le prestataire de transport doit avoir connaissance de la haute valeur de ce qu'il transporte sans nécessairement indiquer précisément à ses personnels roulants le type de produits transportés. Spécifier des règles plus strictes et particulières pour ce type de transport qui doit réclamer dans tous les cas une surveillance accrue.
- Définir les itinéraires en fonction de la confidentialité des marchandises.

Le stationnement dans les endroits les plus sécurisés possibles

- Utilisation des plate-formes logistiques surveillées.

La livraison

- Exactitude de l'adresse, du destinataire. Précision des documents de transport, amélioration de la communication avec le prestataire de transport.
- Accessibilité du lieu de déchargement, amélioration des indications proches du site.